

ASSURANCE SUR LES CARTES DE CRÉDIT – SOMMAIRE
Fournie par American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride

Couverture d'assurance fournie avec la carte Visa Infinite Privilège* TD^{MD} Aéroplan^{MD} :
Assurance appareils mobiles

Ce sommaire contient des informations importantes

Ce sommaire a pour but de fournir un aperçu des caractéristiques et des avantages de la couverture d'assurance (« Couverture ») fournie par la carte Visa Infinite Privilège TD Aéroplan.

ASSUREUR



ASSURANT®

American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride*

**Exploitée au Canada sous la dénomination sociale Assurant®†*

5000, rue Yonge, bureau 2000, Toronto (Ontario) M2N 7E9, Tél. : 1-800-859-0694

Numéro de client de l'assureur auprès de l'Autorité des marchés financiers : 2000979997. Site Web de l'Autorité des marchés financiers : lautorite.qc.ca

TITULAIRE DE LA POLICE/DISTRIBUTEUR



La Banque Toronto-Dominion

P.O. Box 1, TD Centre
Toronto (Ontario) M5K 1A2

Qui est admissible à cette Couverture?

Le titulaire de carte principal d'une carte Visa Infinite Privilège TD Aéroplan qui est une personne physique résidant au Canada.

Qui est assuré au titre de la Couverture?

Titulaire de carte (« vous », « votre » et « vos ») : Titulaire de carte principal et tout titulaire de carte supplémentaire étant une personne physique résidant au Canada à qui une carte Visa Infinite Privilège TD Aéroplan a été émise avec l'autorisation du titulaire de carte principal.

Quel est le coût de la Couverture?

Des frais annuels sont facturés pour la carte Visa Infinite Privilège TD Aéroplan par le fournisseur de la carte. Aucuns frais additionnels ne seront facturés pour la couverture d'assurance fournie avec la carte Visa Infinite Privilège TD Aéroplan.

À quoi sert la Couverture?

Cette Couverture est un produit d'assurance collective qui couvre les sinistres occasionnés par les événements soudains et imprévisibles (veuillez consulter l'attestation d'assurance pour connaître tous les détails) :

Assurance appareils mobiles

Admissibilité	Indemnités**	Exclusions/ Restrictions
Lorsque vous achetez un appareil mobile admissible n'importe où dans le monde : (1) vous devez <u>porter</u> à votre carte Visa Infinite Privilège TD Aéroplan : • au moins 75 % du coût total de l'appareil mobile; • toute partie du coût total qui doit être payée à l'avance et tous les	Remboursement correspondant au moins élevé du: (1) coût de réparation de l'appareil mobile; ou (2) coût de	<u>Ne sont pas couverts :</u> • les accessoires • les piles Nombre maximale de demandes de règlement : • 1 demande de

®† Assurant est une marque de commerce déposée de Assurant, Inc.

Assurance appareils mobiles

Admissibilité	Indemnités**	Exclusions/ Restrictions
paiements de facture sans fil mensuels si vous financez le solde du coût total au moyen d'un forfait sans fil; ou tous les paiements de facture sans fil mensuels si vous financez le coût total au moyen d'un forfait sans fil; et (2) pendant la période de couverture : (a) votre appareil mobile est perdu, volé ou subit une défaillance mécanique ou des dommages accidentels; (b) vous obtenez l'approbation de l'assureur avant de procéder à la réparation ou au remplacement de l'appareil mobile.	remplacement de l'appareil mobile sans dépasser la valeur dépréciée de l'appareil mobile, moins la franchise applicable Montant maximal : 1 500 \$	règlement par période ininterrompue de 12 mois 2 demandes de règlement par période ininterrompue de 48 mois Aucune indemnité ne sera versée si vous avisez l'assureur après que l'appareil mobile a été réparé ou remplacé

** Les indemnités sont en complément de toute autre assurance, indemnisation, garantie ou couverture valable applicable ou tout autre régime de remboursement en vertu desquels vous êtes couvert.

Comment puis-je présenter une demande de règlement?

Immédiatement après avoir pris connaissance d'un sinistre ou d'un événement pouvant donner lieu à un sinistre en vertu de la Couverture, avisez l'assureur. On vous enverra un formulaire de demande de règlement. Les indemnités seront versées à la réception d'une preuve de sinistre écrite complète pourvu que l'avis de sinistre soit fourni au plus tard 90 jours après la date du sinistre et que la preuve du sinistre soit fournie au plus tard 1 an après la date du sinistre. Dans le cas où votre demande de règlement est refusée, vous aurez 3 ans pour intenter une poursuite judiciaire.

Comment les indemnités sont-elles versées?

Les indemnités vous sont directement versées.

Que dois-je faire si j'ai une plainte?

Pour connaître la marche à suivre pour présenter une plainte, vous pouvez communiquer avec l'assureur en composant le **1-800-859-0694** ou en visitant son site Web à l'adresse : www.assurant.ca/fr-ca/traitement-des-plaintes

Quand la Couverture prend-elle fin?

La Couverture prend fin automatiquement dès que la police est résiliée, que votre compte de carte de crédit est annulé ou fermé, que vos privilèges de crédit sont suspendus ou révoqués ou que vous cessez d'être admissible à la Couverture.

Puis-je annuler la Couverture?

À tout moment, si vous ne voulez pas la couverture d'assurance, vous pouvez décider de ne pas l'utiliser ou de communiquer avec votre fournisseur de carte de crédit pour obtenir une carte de crédit avec d'autres couvertures.

D'autres questions?

Les modalités intégrales de la Couverture sont énoncées dans l'attestation d'assurance disponible en ligne à : Cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/TD/TD_AeroplanInfinitePriv_Cert.pdf

Assurance sur les cartes de crédit Sommaire pour la carte Visa Infinite Privilège TD Aéroplan
2024A08

* Marque de commerce détenue par Visa International Service Association, utilisée sous licence.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

599371(1025)

50469702

CREDIT CARD INSURANCE SUMMARY
Provided by American Bankers Insurance Company of Florida

*Insurance Coverage Provided with
the TD® Aeroplan® Visa® Infinite Privilege Credit Card:
Mobile Device Insurance*

This Summary Contains Important Information

The Summary within is meant to provide an overview of the features and benefits of the insurance coverage ("Coverage") provided with your TD Aeroplan Visa Infinite Privilege Card.

INSURER



ASSURANT®

American Bankers Insurance Company of Florida*

***Carries on business in Canada under the trade name Assurant®†**

5000 Yonge Street, Suite 2000, Toronto, Ontario M2N 7E9, Phone: 1-800-859-0694

Client number of the insurer with the Autorité des marchés financiers: 2000979997.

Website of the Autorité des marchés financiers: lautorite.qc.ca

POLICYHOLDER/DISTRIBUTOR



The Toronto-Dominion Bank

P.O. Box 1 TD Centre

Toronto, Ontario M5K 1A2

Who qualifies for this Coverage?

The *primary cardholder* of a TD Aeroplan Visa Infinite Privilege Card who is a natural person residing in Canada.

Who is insured under this Coverage?

Cardholder ("you" and "your"): Primary cardholder and any additional cardholder who is also a natural person residing in Canada and to whom a TD Aeroplan Visa Infinite Privilege Card has been issued at the authorization of the primary cardholder.

What is the cost of this Coverage?

Your TD Aeroplan Visa Infinite Privilege Card has an annual fee charged by your credit card provider. No additional fee will be charged for the insurance coverage provided with the TD Aeroplan Visa Infinite Privilege Card.

What is this Coverage?

This Coverage is a group insurance product covering losses arising from sudden and unforeseeable events (please see the certificate of insurance for full details):

®† Assurant is a registered trademark of Assurant, Inc.

Mobile Device Insurance

Eligibility	Benefits**	Exclusions/ Limitations
When you purchase an eligible mobile device anywhere in the world, you must: (1) <u>charge</u> to your TD Aeroplan Visa Infinite Privilege Card: - at least 75% of the total cost of the mobile device; - any up-front costs and all monthly wireless bill payments if funding a portion of the total cost through a wireless plan; or - all monthly wireless bill payments if funding the total cost through a wireless plan; and (2) <u>during</u> the coverage period: (a) your mobile device is lost, stolen or suffers mechanical breakdown or accidental damage; (b) you obtain the insurer's approval prior to proceeding with any repair services or replacement of the mobile device	Reimbursement of lesser of: (1) the repair cost of the mobile device; or (2) the replacement cost, not exceeding the depreciated value of your mobile device less the applicable deductible Maximum: \$1,500	<i>It does not cover:</i> accessories batteries mobile devices purchased for resale, professional or commercial use <i>Limit on number of claims:</i> 1 claim in any 12 consecutive month period 2 claims in any 48 consecutive month period <i>No benefits if you notify insurer after the mobile device is fixed or replaced.</i>

**** Benefits are in excess of all other applicable valid insurance, indemnity, warranty, protection and any other reimbursement plans under which you are covered.**

How can I submit a claim?

Immediately after a loss or an occurrence, which may lead to a covered claim under the Coverage, notify the insurer. You will then be sent a claim form.

Benefits will be paid upon receipt of full written proof of loss, provided notice of loss is given no later than 90 days from the date of loss and full proof of loss is delivered no later than one year after the date of loss. If your claim is denied, you have three years to go to court.

How are the benefits paid?

The benefits are paid directly to you.

What if I have a complaint?

For information on how to have your complaint addressed, you can call the insurer at **1-800-859-0694** or visit their website at: www.assurant.ca/customer-assistance.

When does this Coverage end?

Your Coverage automatically ends when the policy is terminated, your credit card account is cancelled or closed, your credit privileges are suspended or revoked, or you cease to be eligible for Coverage.

Can I cancel the Coverage?

At any time, if you don't want the insurance coverage, you can decide not to use it or contact your credit card provider to apply for a different credit card with alternative insurance coverages.

Other details?

Complete terms and conditions of the Coverage are in the certificate of insurance available online: Cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/TD/TD

AeroplanInfinitePriv Cert.pdf